

COMMUNE DE MOLINCHART

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de la clôture du Compte Administratif 2022, nous avons constaté un résultat excédentaire de 57 166.98€ soit une hausse de 16% des recettes de fonctionnement comparé à 2021. Concernant les investissements les projets annoncés ont abouti, il ne reste que la deuxième partie des travaux d'enfouissement d'eaux pluviales et de voirie de la Rue Saint Martin à clôturer lors de cette année 2023. C'est pourquoi on peut constater un résultat excédentaire dans cette section de 222 943.40 € qui se traduit par le prêt contracté qui couvre la totalité des charges de ces travaux qui seront payés en totalité en 2023.

Le résultat général est positif, la stratégie de minimiser certaines dépenses de charges courantes pour épargner et pouvoir autofinancer les projets de fonctionnement abouti et sera renouveler.

I. La section de fonctionnement Dépenses

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les charges courantes.

Cela regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de :

Charges de gestions courantes :

On retrouve dans cette partie le coût de l'énergie ou l'on prévoit une hausse de 15% également pour les fournitures d'entretien de matériel, voirie et bâtiments public pour anticiper les hausses de l'inflation.

Dans ces dépenses il est prévu l'entretien électrique de l'église et l'entretien du cloché.

Pour le fonctionnement des services communaux nous devons souscrire à des abonnements comme téléphonique, internet, location de matériel informatique comme de logiciels, cela représente une enveloppe de 6 500€ qui ne se verront pas augmenter pour cette année.

Lors des fêtes patriotiques qui rythme notre année, vous pouvez profiter d'un vin d'honneur, la commune vous convie également aux vœux, au Bojeaulais, on vous fait participer aux Intervillages et à une sortie nature, et pour finir on vous distribue un agenda en début d'année. Ces dépenses sont inscrites dans cette section à hauteur de 3 000€.

Pour dynamiser les autres fêtes qui rythment notre village nous subventionnons le Comité des fêtes de 4 000€.

Comme dans la vie courante, la commune doit également s'acquitter de la taxe foncière (1 000€) et des intérêts des emprunts en cours (6 200€).

Charges salariales et indemnités

Les salaires et les indemnités des élus représentent **60 400€** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Dans cet approche nous avons prévu une éventuelle revalorisation des indices à la hausse, c'est pourquoi cela ne représente pas le coût exact mais une prévision.

La particularité de cette année est que nous aurons notre première année de référence après le changement de la secrétaire de mairie qui était en contrat PEC (subventionné et porté par la commune) et qui est maintenant contractuelle, nous aurons un coût fixe de rémunération pour les années suivantes.

Et nous avons l'agent technique, Fabien qui est nommé agent titulaire de la fonction publique.

Autres Charges

Ces autres charges couvrent les coûts de formation pour nos agents et aux contributions versés à différents organismes.

Dans ces organismes nous retrouvons :

- Le Sdis (9 739€) hausse constaté de 660€
- Le Syndicat Scolaire (40 000€ de prévu) anticipation d'une hausse de 3.5%
- Famille Rurales (5 000€)

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent **197 022 €**.

Concernant les dépenses d'ordre, dite comptable, pour cette année, en plus des amortissements de 17 347.32€, nous avons ajouté à ces dépenses une écriture comptable de 30 000 € qui représentera un virement pour les recettes d'investissement qui sera constaté en fin d'exercice en fonction des résultats pour permettre de financer des projets d'investissement pour les prochaines années.

Les dépenses totales de fonctionnement 2023 représentent **244 369.32€**.

II. La section de fonctionnement Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (**location de salle, fermage pêche et chasse, coupe de bois, concession de cimetière...**) ainsi que les impôts locaux et dotations versées par l'Etat.

Trois principaux types de recettes pour une commune:

- Les impôts locaux 2023 : 170 000€
- Les dotations versées par l'Etat : **37 000€**
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (prévision contrat en cours fermage) : **4 620€**

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- Taxe foncière sur le bâti **59.29%**
- Taxe foncière sur le non bâti **59.40%**
- **Taxe d'habitation 29.12%**

En complément de ces recettes nous additionnons l'excédent cumulé des années antérieures de 131 666.80 €, cela représente une épargne qui permet d'assurer des hausses ou des aléas et permet également de constituer l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **357 656€** euros.

III. La section d'investissement Dépenses

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création ainsi que les remboursements du capital des emprunts en cours.

Les projets financés pour 2023 sont :

- Frais d'étude EP/ Voirie Rue Saint Martin (4500€)
- Entretien de la source d'eau et du chemin de la Hotté (20 000€)
- Acquisition d'une stèle (440€)
- Changement des abat-sons (3 600€)
- Remplacement des portes de la mairie (8 300€)
- 2^e partie des travaux EP et Voirie de la Rue Saint Martin (230 000€)
- Création d'un passage piétons et place de stationnements (14 650€)
- Acquisition de radiateurs, d'une débroussailleuse, et d'un désherbeur (6 000€)
- Acquisition d'une table de pique-nique (1 100€)

Nous avons également prévu une dépense de 30 000€ représentant une enveloppe pour financer des projets à venir qui ne se réalisera pas mais qui justifie la recette fictive d'investissement financé par la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement représentent **441 350€**.

IV. La section d'investissement Recettes

En recettes les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus sont les

principales sources de financement de la section.

- de l'Etat : 5 000 €
- du Département : 50 600€
- Autres : (CAPL) 43 000€

Trois autres recettes viennent s'inscrire dans cette section :

- l'excédent cumulé d'investissement de 198 479.80€
- le remboursement de la FCTVA des projets d'investissement (8 293.35 €)
- le fond de financement de l'épargne de fonctionnement qui permet l'autofinancement (96 922.88€)

Les recettes réelles d'investissement représentent **394 002.68€**.

Comme en section de fonctionnement concernant les dépenses, nous retrouvons les écritures comptables de l'amortissement ainsi que le virement « fictif » de 30 000 e pour financer de futurs projets si la réalisation est au plus proche de la prévision.

Les recettes totales d'investissement représentent **441 350€**.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Concernant la globalité des ratios des sections, nous avons celle du fonctionnement qui est prévu en suréquilibre avec la prise en compte des augmentations de l'inflation. Ce résultat nous permettra d'épargner pour autofinancer les prochains projets à venir pour éviter d'emprunter au vue de l'augmentation des taux d'intérêts.

Concernant l'investissement, une hausse des dépenses et des recettes est remarquable car nous avons œuvré pour terminer les gros travaux de voirie et d'enfouissement sans négliger les petit projets d'investissement de rénovation technique ou de développer l'embellissement de la commune.

Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité car le ratio des recettes de cet impôt et des dépenses obligatoires et d'investissement est suffisamment équilibré pour le moment.

Le Maire,
Rémi CARLIER

